

Figure 94 : Organisation de l'alimentation en eau potable du bassin rennais - source EBR

Le point «3 Situation cadastrale et urbanisme», page 80 donne plus de détails quant à l'existence de la Servitude d'Utilité Publique AS1 (protection de captage) au droit de la zone d'étude.

Ces trois prises d'eau potable souterraines se trouvent en zone urbanisée, à l'aval du bassin versant (830 km<sup>2</sup>) de la Seiche (97 km). Ces prises d'eau puisent l'eau dans la nappe de Bruz-Chartres-de-Bretagne. Le débit de pompage maximal autorisé (Arrêté préfectoral du 11 octobre 2012) est de 275 m<sup>3</sup>/h, ce qui correspond au débit nominal de l'usine de traitement de Champ Fleury.

L'une des particularités de cette nappe souterraine est d'être utilisée également pour les besoins en eau industrielle de l'usine Stellantis. Une convention entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Stellantis (PSA, à l'époque) a été signée en 2012. Elle définit les modalités de suivi et de gestion commune de la nappe permettant d'éviter toute surexploitation.

#### 4.14.2 Eau du Bassin Rennais

La Collectivités Eau du Bassin Rennais dessert environ 500 000 usagers. Elle dispose de sept usines de potabilisation d'eau, douze captages et fournit environ 20 000 000 m<sup>3</sup>/an (Figure 94).

La feuille de route 2021-2026 de la Collectivités Eau du Bassin Rennais retranscrit les missions qu'elle s'est fixées pour cette période. « Elle a pour ambition de répondre à ses responsabilités :

- Accélérer la transition agro-écologique ;
- Garantir un accès à l'eau pour les plus fragiles, ne pas laisser aux générations futures la résolution des questions quantitatives et qualitatives ;
- Renouveler et moderniser le patrimoine ;
- Anticiper les conséquences du changement climatique ;
- Assurer la soutenabilité financière du service.

Celles-ci seront assumées dans un esprit de co-construction avec l'ensemble des communes et groupements de communes, avec les associations, les acteurs économiques, les structures d'enseignement et de recherche ainsi qu'avec les financeurs et les services régaliens.

Le projet de mandature décline ces responsabilités en huit objectifs qui sont les suivants :

- 1- Protéger et restaurer la qualité des ressources en eau
- 2- Économiser l'eau et investir pour satisfaire les besoins futurs
- 3- Déployer des services performants et généraliser l'exploitation publique par la SPL Eau du Bassin Rennais

4- Impliquer les usagers et leur offrir des services de qualité

5- Construire un service de l'eau prospectif et résilient

6- Déployer une proximité de gestion et de partenariat avec les Collectivités

7- Organiser les solidarités financières et territoriales

8- Piloter la Collectivité pour déployer la feuille de route 2021-2026

Concernant le point 2 « Économiser l'eau et investir pour satisfaire les besoins futurs », l'EBR va notamment tenter de définir sa stratégie d'approvisionnement en eau par un schéma directeur d'alimentation en eau 2050 et définir sa stratégie de gestion des ressources en eau. Elle va également promouvoir le recours au fond ECODO, pour sensibiliser aux économies d'eau potable et accompagner l'usage d'eau non potable.

#### 4.14.3 Suivi piézométrique

L'Arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 fixe les modalités d'utilisation conjointe de la ressource en eau entre EBR et Stellantis ; la limite de prélèvement maximal est de 1 700 000 m<sup>3</sup>/an.

Un suivi piézométrique est réalisé depuis 2015 en plusieurs endroits de la Janais. Deux piézomètres sont présents sur la zone d'étude : CpzF et CpzJ (Figure 95).

#### 4.14.4 Consommation d'eau de la zone d'étude

En 2019, sur la zone d'étude, Stellantis annonce une consommation en eau potable (besoins sanitaires) d'environ 1 100 m<sup>3</sup>, soit environ 3,6 % de la consommation totale du site de Stellantis.

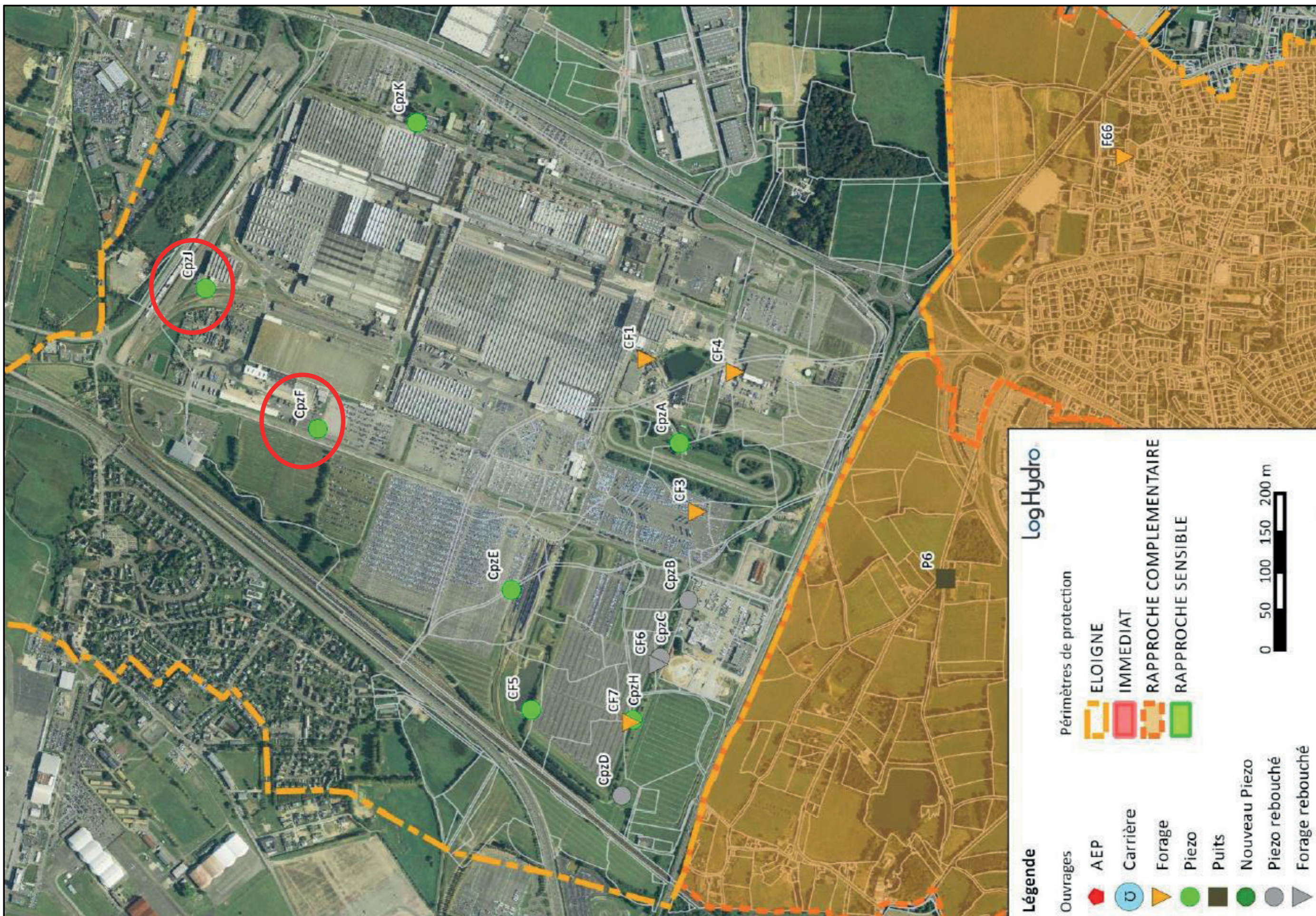


Figure 95 : Forages et piézomètres sur la Janais - source EBR

## 4.15 Hydrologie de la zone d'études

La zone d'étude est actuellement largement urbanisée (bâtiments, voiries, parkings, surfaces imperméables, etc.) avec la présence d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales assez complexe comprenant des linéaires de réseaux enterrés, de caniveaux et de fossés. A noter aussi que sur l'ensemble de la zone d'étude, aucune gestion des eaux pluviales n'a été identifiée. La zone d'étude a aussi fait l'objet de nombreuses investigations afin d'affiner les connaissances quant au fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Il demeure quand même une incertitude quant à la présence ou non de certains réseaux ou anciens réseaux d'assainissement des eaux pluviales sur la zone d'étude. Cette incertitude revêt peu d'importance car l'ensemble de la zone d'étude est amenée à muter, avec notamment une déconnexion des réseaux qui transitent par la zone d'étude.

Enfin, l'exutoire de l'ensemble de la zone d'étude est le réseau d'assainissement des eaux pluviales présent sous la rue Pierre et Marie Curie. Il s'agit d'un réseau en béton Ø 1 200.

## 4.16 Fonctionnement hydraulique du site de la Janais

Actuellement, le site de Stellantis est structuré par son réseau d'assainissement des eaux pluviales avec quatre ouvrages de gestion des eaux pluviales en aval de quatre bassins versants urbains, gérant aussi des emprises extérieures au site de Stellantis. Le schéma de principe repris à la Figure 96 synthétise les principaux réseaux structurant d'assainissement des eaux pluviales.

La zone d'étude s'inscrit en bordure du réseau Ø 1 600 au niveau de la rue Pierre et Marie Curie, se rejetant ensuite dans le bassin 1 puis dans le ruisseau du Reynel. A noter que l'ensemble des ouvrages de gestion des eaux pluviales du site de la Janais ne sont pas compris dans le périmètre de la zone d'étude.

Concernant le bassin 1, il intercepte une grande partie du site de la Janais, dont la rue Pierre et Marie Curie et une partie de l'emprise de l'usine Stellantis. Il intercepte également une partie de la voie ferrée située à l'ouest du site de la Janais et la rue André Léo, au nord. Cet ouvrage se rejette dans la canalisation de rejet du bassin 3, juste en amont du rejet vers le ruisseau du Reynel.

Les écoulements d'eaux pluviales venant de la rue André Léo, pour une emprise d'environ 1,7 ha transitent par la zone d'étude.

Enfin, l'exutoire de l'ensemble de ces réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de la majorité de la zone industrielle de la

Janais est situé sous la voie SNCF et la D 177, à l'ouest du bassin 1. La traversé se fait par un réseau Ø 1 200.

## 4.17 Fonctionnement hydraulique de la zone d'étude

A l'échelle de la zone d'étude, des investigations plus poussées ont été entreprises afin d'affiner le diagnostic avec la réalisation de relevés réseaux et de passages de terrain. Cela a permis de définir qu'actuellement la zone d'étude se compose de deux bassins versants, répartis en fonction du réseau d'assainissement des eaux pluviales existant, à savoir :

- L'emprise nord-ouest, avec un bassin-versant d'environ 16 ha, rejoignant le réseau Ø 1 600 sous la rue Pierre et Marie Curie ;
- L'emprise sud-est, avec un bassin versant d'environ 4,5 ha, rejoignant le réseau à l'est dans l'emprise du site de Stellantis.

De plus, les écoulements issus des précipitations se subdivisent en diverses fractions :

- Les eaux de ruissellements superficielles qui circulent à la surface sont collectées par le réseau d'assainissement des eaux pluviales avant de rejoindre un exutoire. Il s'agit de la fraction majoritaire ;
- Les eaux de « gravités » qui s'infiltrent dans le sol en place, notamment au niveau des espaces-verts.

**Il est à noter que la zone d'étude est interconnectée par son réseau d'assainissement des eaux pluviales au site de la Janais et intercepte actuellement deux bassins versants amont,** correspondant à une partie de la rue André Léo et une partie du site de Stellantis, à savoir :

- Une partie du linéaire du fossé de la rue André Léo, le long de la zone industrielle de la Janais qui rejoint le nord de la zone d'étude, pour une emprise d'environ 1,7 ha ;
- Un réseau au nord de la zone industrielle de Stellantis, qui rejoint le nord de la zone d'étude, pour une emprise d'environ 2,0 ha.

**A terme, l'ensemble de la zone d'étude sera totalement indépendante ; en effet, un travail de déconnexion des réseaux d'assainissement des eaux pluviales sera entrepris.**

La Figure 97 synthétise les informations sur le fonctionnement hydraulique au niveau de la zone d'étude.

La Figure 98 localise les bassins versants actuellement intercepté par la zone d'étude.

La zone d'étude est **imperméabilisé à hauteur d'environ 79 %** et elle ne comporte aucune gestion des eaux pluviales.